

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Convention de servitude avec ERDF pour la mise en place d'un câble basse tension souterrain permettant l'alimentation du nouveau Centre Incendie et Secours sur la commune de Trets

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention, de servitude de passage d'une ligne électrique souterraine (400 Volts) sur la parcelle départementale section CD numéro 266 cadastrée sur la commune de Trets, au bénéfice d'Electricité Réseau Distribution France (ERDF), dont le projet est annexé au rapport, ainsi que tout autre acte ultérieur pouvant s'y rapporter dans la mesure où celui-ci n'apporte pas de modifications substantielles à la convention initiale,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer l'acte authentique de création de la servitude de passage précitée.

La signature de cette convention n'entraîne aucune incidence financière pour le Département.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée